

Prends part à *notre* mission

TECHNICIEN(ENNE) EN INFORMATIQUE CLASSE PRINCIPALE



NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à exercer les fonctions de chef d'une équipe de techniciennes ou techniciens en informatique ou à exercer des fonctions techniques hautement spécialisées exigeant des connaissances et une créativité supérieure à celles normalement requises de la technicienne ou du technicien en informatique.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce avec les membres de son équipe les attributions caractéristiques de technicienne ou technicien en informatique et effectue les travaux les plus complexes; elle répartit le travail entre les membres de son équipe et en vérifie l'exécution; elle donne, sur demande de son supérieur, son avis sur la qualité des travaux effectués; elle collabore à l'entraînement des membres de son équipe.

Cette classe comprend également les personnes salariées qui, de façon principale et habituelle, effectuent des travaux techniques hautement spécialisés caractérisés par leur complexité¹ de même que par la créativité² et la latitude d'action³ qu'ils requièrent du titulaire.

¹ La complexité des travaux

Ceci réfère aux :

- travaux exigeant des connaissances particulières et additionnelles à celles normalement requises de la technicienne ou du technicien en informatique;
- travaux ayant par rapport à l'ensemble du programme d'activités un caractère unique, essentiel et déterminant à sa réalisation;
- travaux qui en raison de leur complexité font des personnes salariées qui les exécutent les collaboratrices les plus immédiates du personnel professionnel ou du personnel d'encadrement.

² La créativité

Ceci réfère aux :

- travaux exigeant la conception de nouvelles méthodes de travail et d'adaptation de procédés techniques;
- travaux exigeant un choix parmi plusieurs lignes de conduite possibles.

³ La latitude d'action

Ceci réfère aux :

- travaux effectués sous la surveillance du personnel professionnel d'expérience: la personne salariée qui les exécute ne peut être sous les ordres d'une autre technicienne ou d'un autre technicien en informatique, classe principale;
- travaux définis compte tenu des priorités et d'objectifs généraux et exécutés avec une grande latitude d'action.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

[*Se référé au Plan de classification](#)

TYPE DE CONTRAT POSTE RÉGULIER

LIEU DE TRAVAIL

Centre administratif
30, rue Comeau, Sept-Îles

HORAIRE DE TRAVAIL

35h par semaine (lundi au vendredi)

QUALIFICATIONS REQUISES/SCOLARITÉ

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques de l'informatique avec option informatique de gestion ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir quatre (4) années d'expérience pertinente.

Détenir des aptitudes en gestion de travail d'équipe et de leadership.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Direction des technologies de l'information

ENTRÉE EN FONCTION

Le plus tôt possible

RÉMUNÉRATION

Entre 27,01 \$ à 38,84 \$ de l'heure plus une prime de 8%

FIN DE L'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2024 à midi

Intéressé?

POSTULEZ AU :

Service des ressources humaines
Centre de services scolaire du Fer
AFFICHAGE 24-25-50

30, rue Comeau, Sept-Îles QC G4R 4N2

ou télécopieur : 418 964-2744

ou courriel :

rhumaines@cssdufer.gouv.qc.ca

Le CSS du Fer se réserve le droit de faire passer des tests.

